

# PROVINCE DE LUXEMBOURG

## Conférence Luxembourgeoise des Elus

CPAS

Arlon, le 10 septembre 2015

---

### **PRESENTS**

Monsieur A. ADAM, CPAS de Saint-Hubert, Président.  
Madame F. ARRESTIER, CPAS de Nassogne, Présidente.  
Madame N. BLAISE, CPAS de Léglise, Conseillère.  
Monsieur J. CAVALLERI, CPAS de Rendeux, Conseiller.  
Monsieur A. CLAUDE, CPAS de Herbeumont, Président.  
Madame C. DAELEMAN, CPAS de Saint-Léger, Présidente.  
Monsieur J.-M. GASPARD, CPAS de Bastogne, Président.  
Monsieur D. GILLARD, CPAS de La Roche-en-Ardenne, Président.  
Monsieur J. GUILLAUME, CPAS de Rouvroy, Président *f.f.*  
Madame G. HAUSSE, CPAS de Aubange, Conseillère et Présidente *f.f.*  
Madame A. HENET, CPAS de Sainte-Ode, Présidente.  
Madame N. HEYARD, Députée provinciale.  
Monsieur M. JACQUEMIN, CPAS de Paliseul, Président.  
Madame B. JORIS, CPAS de Bouillon, Présidente.  
Monsieur C. LENFANT, CPAS de Gouvy, Président.  
Monsieur C. MOUZON, CPAS de Libramont, Président.  
Madame M. NEUBERG, CPAS d'Arlon, Présidente.  
Madame L. SAMRAY, CPAS de Chiny, Conseillère.  
Monsieur B. WATELET, CPAS de Meix-devant-Virton, Président.

### **EXCUSES**

Madame M.-A. BENNE, CPAS de Hotton, Présidente.  
Madame F. BOSSICART, CPAS de Neufchâteau, Conseillère.  
Monsieur M. PETITJEAN, CPAS de Florenville, Président.  
Madame A. VANDENENDE, CPAS de Virton, Présidente.

### **INVITE**

Monsieur J.-C. GAUSSIN, Directeur de l'ASBL NGE.

### **FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX**

Madame P. STEIFER, Première Directrice, Service provincial Social et Santé.  
Monsieur M. DEMELENNE, Premier Directeur spécifique *f.f.*, Service provincial Social et Santé.  
Madame C. BEHIN, Chef de Division *f.f.*, Service provincial Social et Santé.  
Madame C. LEFEBVRE, Chef de Division *f.f.*, Service provincial Social et Santé.

---

- 1) Mot de bienvenue de Mme Nathalie HEYARD, Députée provinciale en charge du Pôle Social et Santé  
Madame HEYARD procède à l'accueil des participants et resitue le contexte dans lequel la présente réunion a été réfléchi.

Il y a un an, la Conférence Luxembourgeoise des Elus (CLE) a été créée avec les Communes et la Province afin de devenir un lieu de concertation et de réflexion. A la base, l'objectif était de réunir les Bourgmestres des différentes Communes de la province.

Cependant, Madame HEYARD a estimé important d'écouter la voix du Social et ce, via les CPAS et leurs mandataires.

La rencontre de ce soir est une séance d'information sur les aides que le Service provincial Social et Santé peut apporter aux CPAS ainsi que sur le dossier relatif à l'aide alimentaire sur lequel NGE travaille actuellement.

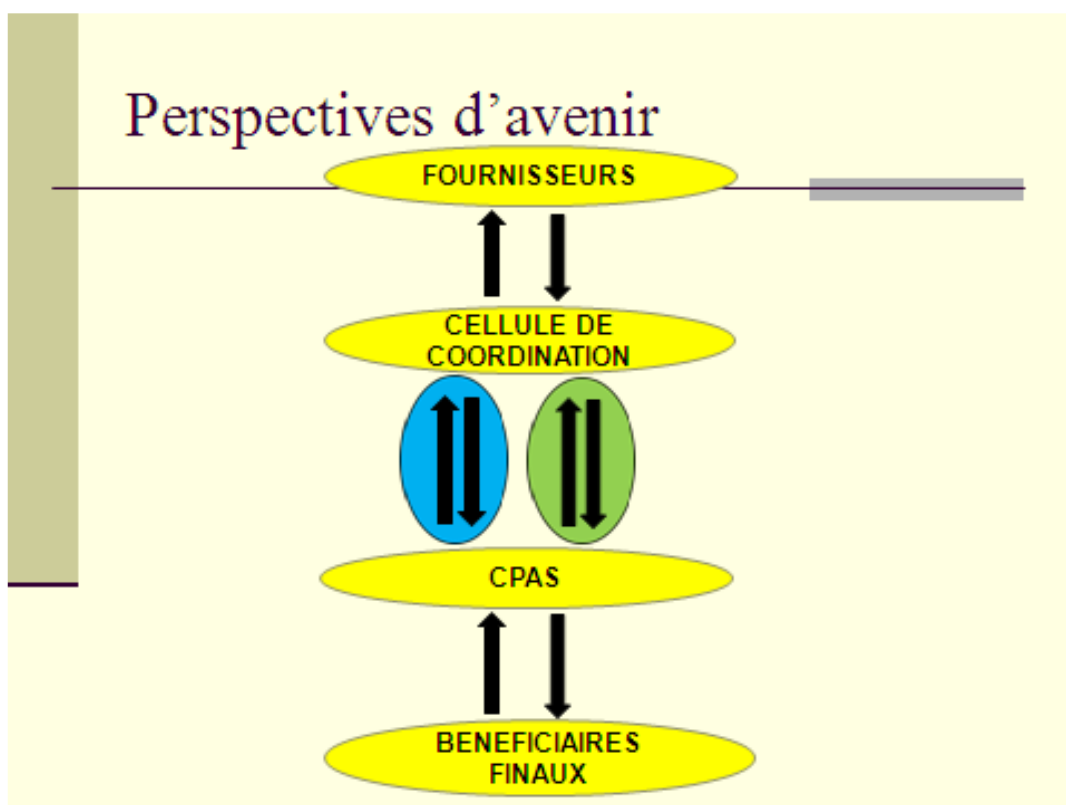
Madame HEYARD cède donc la parole à Monsieur Jean-Christophe GAUSSIN, Directeur de l'ASBL NGE.

---

2) Présentation du dispositif de distribution de l'aide alimentaire par M. Jean-Christophe GAUSSIN (Directeur de NGE)

*Voir powerpoint reprenant la présentation de M. GAUSSIN en annexe.*

Commentaires de M. GAUSSIN sur l'avant-dernière dia (21) relative aux perspectives d'avenir :



NGE a voulu profiter de la présente rencontre pour faire part de ses perspectives d'avenir quant à ce projet et recueillir les premières impressions des CPAS présents.

NGE s'envisage en tant que Cellule de coordination logistique qui serait l'intermédiaire entre les CPAS et les fournisseurs : les CPAS pourraient passer commande à NGE qui transmettrait ensuite les demandes aux fournisseurs.

NGE pourrait également proposer différents services tels que le soutien dans le cadre de montages de projets, une aide logistique,...

Cette proposition permettrait d'avoir un point de contact unique et de chercher d'autres circuits de distribution afin de ne pas se contenter d'un seul fournisseur (SPP).

L'idée est d'adapter, au secteur de l'aide alimentaire, le schéma classique suivant :

Centrale d'achat → Distributeur → Consommateur
--

Dans cette perspective, l'aide alimentaire fonctionnerait sur le modèle d'un « magasin » ce qui pourrait permettre au bénéficiaire de ne prendre que les produits qui l'intéressent et d'ainsi éviter le gaspillage.

De plus, le CPAS ne préparerait plus forcément les colis.

Un système de points pourrait être créé afin de réguler les achats au lieu de bénéficier de dons.

Ces points seraient attribués en fonction de la situation de la personne mais d'autres critères pourraient être pris en compte tels que le côté sain des produits par exemple (par ex. s'il y a du Coca, cela « coûterait » plus de points).

Afin d'éviter toute concurrence avec les épiceries sociales, ces dernières vont être rencontrées par l'ASBL.

### **Questions-réponses**

- Ce système serait-il géré automatiquement par voie informatique ?  
Oui ce serait le cas. M. GAUSSIN imagine, pourquoi pas, une plate-forme informatique permettant de passer les commandes.
- Certains participants soulignent des aberrations dans le système actuel.
  - ⇒ Pour exemple, Arlon a participé à un appel à projets de Carrefour et a dû s'associer avec Saint-Vincent de Paul car le CPAS n'avait pas les agréments requis.
  - ⇒ Au niveau de la collecte des invendus dans les grandes surfaces, certaines refusent clairement alors que c'est censé être obligatoire...  
M. GAUSSIN confirme que l'obligation est écrite mais qu'elle n'est pas appliquée.  
Il est préférable de mettre des collaborations en place plutôt que d'imposer la contrainte.  
Il souligne également le fait que la gestion de ce système est difficile car il doit nécessairement être souple et flexible.
- Des questions se posent également par rapport au projet de points à attribuer aux bénéficiaires.
  - ⇒ Comment le bénéficiaire peut-il les obtenir ?  
Dans les faits, il est clair que l'approche n'est pas la même dans les associations ou au CPAS.

Il serait nécessaire que le profil du bénéficiaire soit analysé de la même façon.  
Pour M. GAUSSIN, une complémentarité devra être mise en place entre les secteurs.

Une collaboration globale devra être réfléchiée et mise sur pied.

- ⇒ Ne peut-il pas être envisagé que ce soit le CPAS qui attribue les points ?  
Actuellement, par exemple, Saint-Vincent de Paul effectue une enquête sociale mais ne peut le faire en principe.  
Pour M. GAUSSIN, les points pourraient être fixés par le CPAS et pourraient être ensuite utilisés dans tous les secteurs. Cette possibilité doit être réfléchiée dès maintenant.
- ⇒ Les Saint-Vincent de Paul seront-ils d'accord ?  
M. GAUSSIN rappelle que l'idée est de faire travailler tous les services ensemble afin d'optimiser l'aide alimentaire et précise qu'il s'agirait de critères d'attribution et non d'un contrôle.
- Est-il possible d'imaginer une « épicerie sociale » non alimentaire pour un CPAS ?  
Pour M. GAUSSIN, ce n'est pas impossible mais il faudrait analyser les produits disponibles.

Suite à cette présentation, les représentants des CPAS présents perçoivent positivement la proposition de NGE.

---

### 3) Présentation des aides et services que le Service provincial Social et Santé peut proposer aux CPAS ou à leurs bénéficiaires

#### **a. Prêts et primes à caractère social de la Province de Luxembourg**

*Voir powerpoint reprenant la présentation de Mme BEHIN en annexe.*

Différentes questions et réflexions ont été échangées au fur et à mesure de la présentation :

##### - **Prêts d'études**

- ⇒ Le taux applicable est basé sur le taux d'intérêt du dernier emprunt contracté par la Province diminué de 0,5%.  
Vu les taux actuels relativement bas, il y a un risque d'être remboursé de moins que ce qui a été prêté (taux négatif).  
En réponse, il est confirmé que cette précaution ne figure pas dans le règlement. Il serait donc judicieux de prévoir une clause précisant que l'emprunteur rembourse au minimum ce qui a été emprunté.
- ⇒ Quid en cas de décès de l'étudiant ? Les personnes qui se sont portées caution seront invitées à rembourser.

##### - **Prime provinciale à l'adaptation du logement**

Pourquoi avoir fixé l'âge minimal de 65 ans ? Cela correspond en fait à la fin des interventions de l'AWIPH. En effet, à partir de 65 ans, si une personne présente un (nouvel) handicap, l'AWIPH n'intervient plus.

- **Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif**

- ⇒ Est-il possible de cumuler deux inscriptions si cela ne dépasse pas le plafond fixé ?  
La prime n'est accordée qu'une fois par jeune et par année civile.  
Par contre, il n'y a pas de contrôle par rapport à des interventions de tiers (mutuelle, CPAS,...) ; elle est donc cumulable.
  
- ⇒ Le programme « Je cours pour ma forme » est-il couvert par cette prime ?  
La question ne s'est jamais posée mais il est possible de vérifier si cela rentre dans le cadre du critère visant « un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

- **Intervention dans les frais néonataux**

- Y a-t-il une condition de revenus ?  
Ce n'est pas le cas. Par contre, l'intervention ne prend en compte que les frais restant à charge du patient après intervention de sa mutuelle, d'une assurance hospitalisation,...

Une synthèse des aides est remise en séance aux participants (en annexe).

**b. Politique de Santé**

*Voir powerpoint reprenant la présentation de M. DEMELENNE en annexe.*

---

- 4) Organisation des prochaines réunions : thématiques à aborder, participants, etc.  
En conclusion de la présente réunion, Madame HEYARD souhaiterait recueillir l'avis des participants par rapport à la suite à donner à ce groupe de travail tout en précisant que rien n'est obligatoire :
- Souhait d'autres rencontres ?
  - Si oui, quelle(s) thématique(s) ?

Différentes réponses sont données :

- ⇒ Si l'objectif est de toucher tous les CPAS, il serait peut-être plus judicieux d'organiser les réunions dans un endroit moins décentré qu'Arlon.
  
- ⇒ Il ne semble pas y avoir de souhait actuellement pour une thématique précise.
  
- ⇒ Il s'agit d'une belle initiative. En effet, il va être de plus en plus nécessaire de travailler ensemble et ce, encore plus dans le secteur du social.
  
- ⇒ Même s'il existe, au sein de l'Union des Villes et Communes, une Fédération des CPAS, il est intéressant de se rencontrer également uniquement entre CPAS du Luxembourg.
  
- ⇒ Quatre thèmes principaux concernent les CPAS : le transport, le logement, la formation et les MR/MRS. La thématique du regroupement familial pourrait également être abordée.

- ⇒ Etant donné que la Province a l'obligation de travailler sur la supracommunalité (10% du budget en lien avec cette obligation), il serait intéressant d'essayer de consacrer une partie de ce budget aux CPAS.  
Mme HEYARD signale que le dossier de l'aide alimentaire évoqué en début de réunion en est un exemple concret.
- ⇒ Il est plus facile de travailler au niveau des CPAS au sein desquels on ne retrouve pas les mêmes clivages politiques que dans les Communes par exemple et où il y a un réel intérêt à travailler ensemble.

Pour Madame HEYARD, l'idéal serait de se réunir environ tous les 6 mois sauf demande particulière d'un ou l'autre CPAS ou actualité spécifique.

Pour les prochaines réunions, Madame HEYARD invite donc les membres à faire part des sujets qui pourraient les intéresser.

---

5) Questions-réponses

Les questions ayant été posées au fur et à mesure des exposés, ce point est sans objet.

---

Madame HEYARD clôture en remerciant les participants pour leur présence et leur intérêt.

La Secrétaire de séance,

Céline LEFEBVRE,  
Chef de Division *f.f.*